

peut-il nous dire si lui-même et les membres de son gouvernement songent maintenant à abroger la loi sur le maintien de l'ordre public (mesures provisoires)?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai dit à la Chambre hier la joie que nous causait les nouvelles de M. Cross, j'ai omis de féliciter plusieurs personnes mêlées à cette tragédie. Je n'ai pas mentionné les Forces armées canadiennes. Je tiens à dire ce matin qu'elles ont joué un rôle difficile et pénible dont elles se sont fort bien acquittées. C'est tout à leur honneur.

Des voix: Bravo!

LE CAS DES RAVISSEURS DE M. JAMES CROSS

L'hon. M. Stanfield: J'ai une autre question à poser au ministre de la Justice selon lequel les ravisseurs de M. Cross ont été exilés. Le gouvernement a-t-il l'intention de les priver de leur citoyenneté par décret? Sinon, le ministre voudrait-il exposer très brièvement à la Chambre la situation exacte des ravisseurs et des personnes à leur charge?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le mot «exil» est probablement inexact. A ma connaissance, il n'est pas question de prendre de mesures en vertu de la Loi sur la citoyenneté canadienne. J'ai néanmoins fait cette déclaration sous réserve de tout engagement qu'aurait pu prendre M^e Demers au nom des gouvernements fédéral et provincial, et dont je n'aurais pas été informé. Selon moi, si une personne au sujet de laquelle on aurait des preuves relatives à l'enlèvement de M. Cross, revenait au Canada, elle s'exposerait à des poursuites.

LES ARRANGEMENTS D'EXTRADITION ENTRE CUBA ET CANADA—L'INFILTRATION D'ÉLÉMENTS SUBVERSIFS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire. Je ne fais pas allusion aux trois ou sept personnes qui ont quitté le Canada. Toutefois, y a-t-il actuellement entre Cuba et le Canada des arrangements d'extradition semblables à ceux qui existent entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je n'ai pas encore réussi à faire des recherches sur ce point, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. Comme la Commission royale d'enquête sur la sécurité au Canada a déclaré très clairement qu'il y a une infiltration d'éléments étrangers au Canada, qui préconisent la violence et le crime pour renverser nos gouvernements, et comme elle a mentionné Cuba en particulier, enquêtera-t-on aussi sur cette infiltration? En outre, pour donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête, les protestations nécessaires seront-elles faites?

L'hon. M. Turner: J'examinerai la question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a pas modifié son attitude à l'égard de ce problème ces derniers mois.

LA LOI CONCERNANT L'ORDRE PUBLIC—LE RETRAIT DES FORCES ARMÉES DU QUÉBEC

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire s'il a eu des entretiens récemment avec l'honorable premier ministre du Québec et si une décision a été prise quant au retrait des forces armées du Québec. Dans l'affirmative, j'aimerais savoir si ce retrait se fera de façon graduelle ou globale.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai eu l'occasion récemment—avant hier, je crois—de parler au premier ministre de la province de Québec et nous avons discuté de ce problème. Il m'a dit qu'il avait l'intention de nous présenter un plan de retrait graduel, qui ne serait cependant pas mis en vigueur maintenant. Il en a peut-être donné les détails au ministre de la Défense nationale, mais je suis tombé d'accord avec lui sur le principe du retrait graduel.

Bien entendu, je lui ai répété que l'armée avait été envoyée à la demande de la province de Québec et que nous ne la retirerions pas sans que les autorités provinciales le demandent.

LES ARRANGEMENTS AVEC CUBA AU SUJET DES RAVISSEURS DE M. JAMES CROSS

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Puis-je demander au ministre de la Justice de quels arrangements financiers ou de quelle pension il a été convenu avec le gouvernement cubain pour qu'il accepte les exilés?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je ne suis au courant d'aucun arrangement, monsieur l'Orateur.

LA QUESTION DE L'ABROGATION DE LA LOI SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

M. David MacDonald (Egmont): Tout à l'heure, quand j'ai posé une question au premier ministre au sujet de l'abrogation de la loi sur le maintien de l'ordre public, il a semblé oublier ma question supplémentaire et il a parlé des forces armées. Peut-il nous dire maintenant si lui ou le gouvernement songe à abroger la loi relative à l'ordre public?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Une disposition de cette loi empêche le gouvernement d'oublier qu'il peut mettre fin à l'application de la mesure. Le gouvernement n'a évidemment pas encore considéré les événements d'hier dans l'optique qu'envisage le député. J'ajoute que nous songeons à obtenir des rapports périodiques du Québec et de notre propre force policière afin de pouvoir surveiller la situation. Nous ne voulons sûrement pas garder cette loi en vigueur plus longtemps qu'il ne le faut. Mais il n'y a pas de fait nouveau qui puisse me faire dire aujourd'hui que nous chercherons à faire rescinder la loi maintenant.

M. MacDonald: Comme on s'inquiète des pouvoirs accordés par cette loi et comme le premier ministre dit